



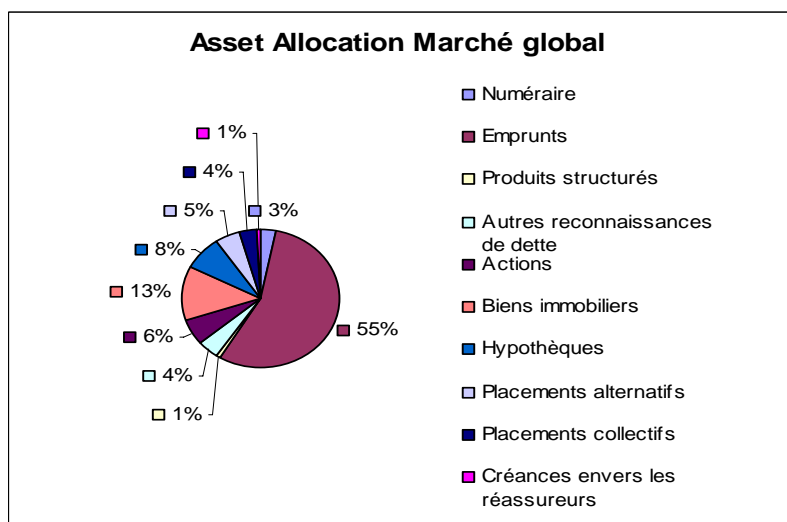
Analyses du marché global

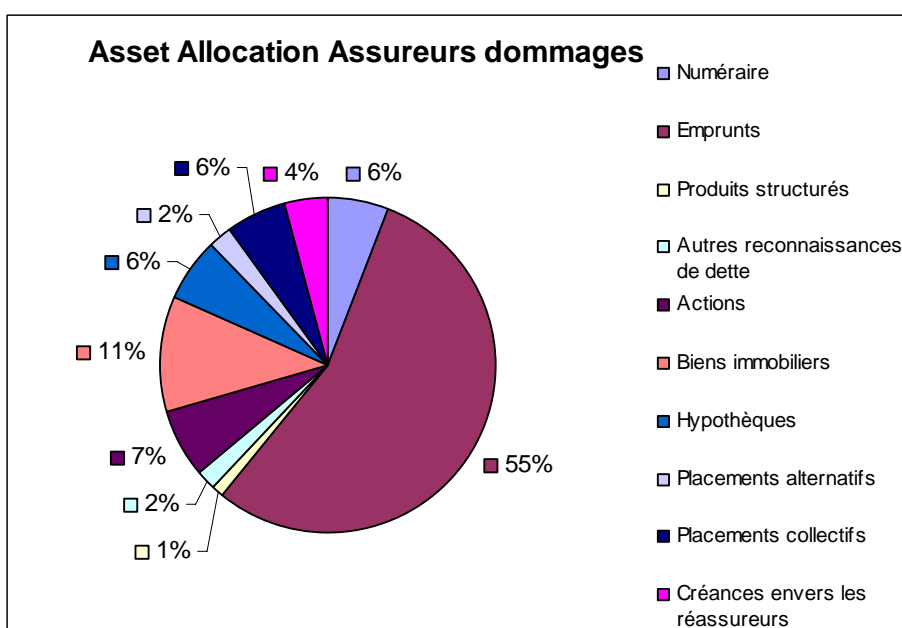
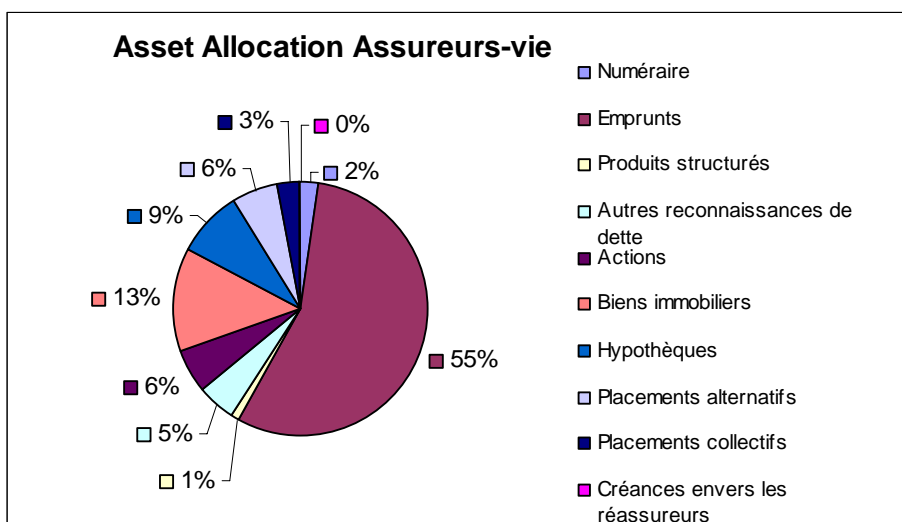
1 Asset Allocation marché global et marchés partiels au 31.12.2007

D'une manière générale l'on peut constater que, considérée de manière agrégée, l'Asset Allocation dans les fortunes liées n'a pas fortement changé par rapport à l'année précédente. L'on constate cependant une tendance à une plus forte diversification. C'est ainsi que les effectifs des placements alternatifs sont en constante augmentation. Certains assureurs se dirigent ici vers le seuil de 10%.

La part des actions est globalement faible mais elle se situe largement au-dessus de la moyenne pour certaines sociétés. La part moyenne des actions se situe aux alentours de 22% pour la seule branche de l'assurance-maladie. Les immeubles et les hypothèques ont une grande importance aussi bien pour les assureurs dommages que pour les assureurs-vie. La catégorie de placements de loin la plus importante est celle des prêts où il est toutefois veillé à une très forte diversification (à l'exception naturellement des emprunts d'Etat). Les placements collectifs de capitaux jouent un grand rôle dans la branche de l'assurance-maladie où leur part se situe aux environs de 12% en moyenne.

Indications en pour cent du total des biens admis	Marché global	Vie	Dommages
Numéraire	3 %	2 %	6 %
Emprunts	55 %	55 %	55 %
Produits structurés	1 %	1 %	1 %
Autres reconnaissances de dette	4 %	5 %	2 %
Actions	6 %	6 %	7 %
Biens immobiliers	13 %	13 %	11 %
Hypothèques	8 %	9 %	6 %
Placements alternatifs	5 %	6 %	2 %
Placements collectifs	4 %	3 %	6 %
Créances envers les réassureurs	1 %	0 %	4 %
Total	100 %	100 %	100%





2 Qualité des emprunts et autres reconnaissances de dettes

	AAA	AA	A	BBB	BB - B	C	Non Rated
31.12.2007	55 %	20 %	13 %	6 %	3 %	0,1 %	3 %
31.12.2006	61 %	23 %	9 %	2 %	-	-	5 %

3 Dispersion pour certaines catégories de placements

Ci-après nous présentons la dispersion des assureurs concernant les parts détenues sous forme d'actions, de biens immobiliers et de placements alternatifs car l'on constate en particulier pour ces catégories de placement de fortes différences entre les assureurs. Il faut noter qu'un excédent de couverture existant est pris en considération lors du calcul du respect des limites. Ainsi, les parts élevées de certaines catégories de placements ne correspondent pas nécessairement à un dépassement de limite.

